

SAS WATERLOT & ASSOCIES

Gilles WATERLOT - Pascal ARRAS - Marc REGULA

Émilie GENON - Jérémie BIENAIME - Julien VANVEUREN

Huissiers de Justice associés

36 rue de l'Hôpital Militaire - 59044 – LILLE CEDEX

tél. 03-20-12-84-30 - fax. 03-20-54-05-14

www.huissiers-lille.com - etude@huissiers-lille.com

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT ET DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
LE TRENTE ET UN AOÛT**



À LA REQUÊTE DU

CREDIT LOGEMENT, société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 302 493 275, dont le siège est à PARIS, 50 boulevard de Sébastopol, agissant poursuites de son représentant légal y domicilié en cette qualité audit siège

Ayant pour avocat Maître Patrick DUPONT-THIEFFRY Avocat au Barreau de LILLE, y demeurant 40 rue du Faubourg de Roubaix 59000 LILLE

A la suite d'un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de mon ministère en date du 25 Juillet 2018.

Je soussigné **Gilles WATERLOT**, Huissier de justice associé, membre de la Société par Actions Simplifiée WATERLOT ET ASSOCIES ayant pour associés Gilles WATERLOT, Pascal DARRAS, Marc REGULA, Émilie GENON, Jérémie BIENAIME, Julien VANVEUREN, dont le siège est à LILLE (Nord – 59044 LILLE CEDEX), 36 rue de l'Hôpital Militaire.

Certifie m'être transporté ce jour à **TOURCOING, 106 rue d'Anvers**, à l'effet de procéder à la description de l'immeuble qui s'y dresse,

Sans nouvelle du propriétaire malgré de nombreuses tentatives de contact, accompagné du Cabinet AXIMO, chargé de procéder aux mesures légales, en présence de Monsieur Hervé DELAUTRE, Serrurier, EURL HAS, de Messieurs Alain GUMEZ et Christian DANGLETERRE, témoins requis à l'effet de m'assister, conformément aux dispositions de l'article L.142-1 du Code des procédures civiles d'exécution.

J'ai procédé à la description du bien comme suit :

TOURCOING 106 rue d'Anvers



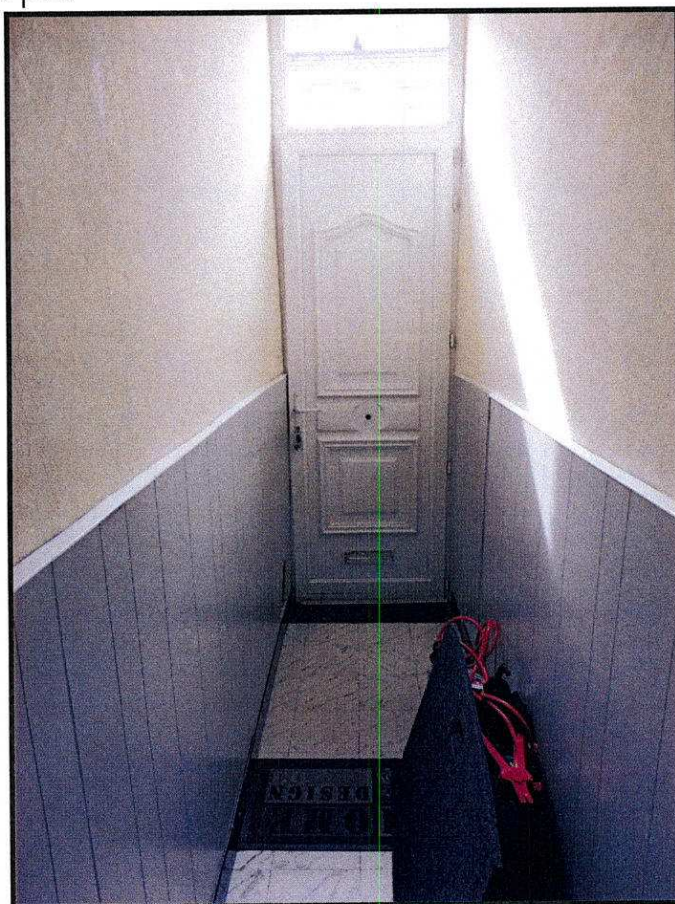
Il s'agit d'une maison de type 1930 avec double mitoyenneté, huisseries en pvc pour le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage et des huisseries plus anciennes au niveau du grenier. La façade est en briques non rejointoyées.

Finalement le propriétaire est présent et après d'importantes négociations m'a laisser procéder à mes opérations.

Rez-de-Chaussée

Couloir d'entrée

Accès par une porte pvc.



- ↳ Sol carrelé.
- ↳ Murs partiellement recouverts de lambris et tapisserie murale.
- ↳ Plafond tapissé.
- ↳ Équipement électrique.

Ce couloir dessert le salon-salle à manger.

Salon-salle à manger



- ↳ Sol carrelé avec même carrelage que l'entrée.
- ↳ Murs à l'état brut.
- ↳ Plafond badigeonné.

Cette pièce est éclairée par une avec vitrerie saine et entière garnie d'une persienne à commande électrique.

Présence d'un radiateur à vanne et d'une chemine.

Équipement électrique.

Point lumineux.

Coin cuisine

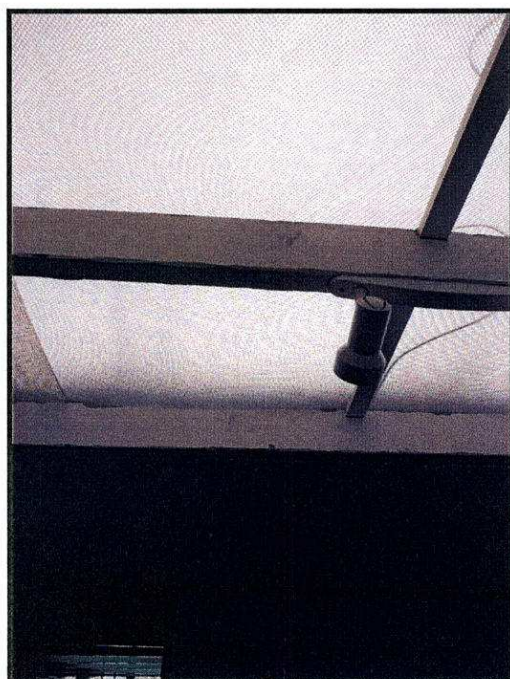
Cette pièce est en partie rapportée.



↳ Sol carrelage ancien.

↳ Murs partiellement tapissés et recouverts de crépi.

Cette pièce est éclairée par des virages polycarbonates translucides en plafond et une porte vitrée avec impostes sur partie extérieure.



Équipements :

- Un évier inox deux bacs un égouttoir reposant sur un meuble laminé blanc deux portes.

Depuis la cuisine, toujours en partie rapportée, on accède à la salle d'eau.

Salle d'eau

Accès par une porte avec serrure à clenche et plaques de propreté.



- ↳ Sol carrelé.
- ↳ Murs partiellement carrelés et tapissés.

Cette pièce est éclairée par des tôles plastiques.

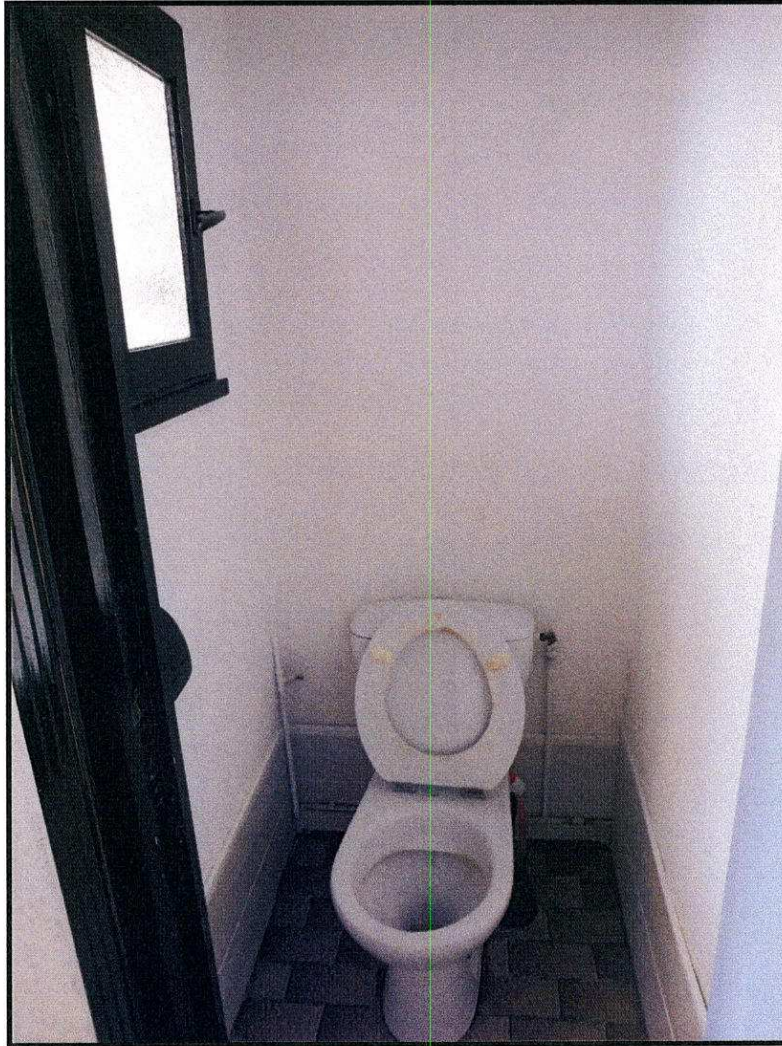
Équipements :

- Un bac de douche fortement marqué par l'humidité.
- Un lavabo émail robinetterie par mitigeur reposant sur un meuble laminé blanc avec miroir au-dessus.

Depuis la cuisine, on accède aux wc.



Accès par une porte avec serrure à clenche.



- ↳ Sol carrelé.
- ↳ Murs badigeonnés.
- ↳ Lambris en plafond.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre.
Équipement électrique.

Véranda

Accès depuis la cuisine par la porte vitrée dont des vitrages sont brisés.



- ↳ Sol partiellement carrelé.
- ↳ Murs partiellement recouverts de BA13.



Cette pièce est éclairée par panneaux polycarbonates, une fenêtre pvc et une porte-fenêtre pvc coulissante donnant en terrasse, en mauvais état, laquelle dessert par trois petites marches, un jardin non entretenu.

Partie extérieure arrière



Présence d'un petit appentis en déshérence en partie arrière.

~~~~~

### **Premier étage**

Un escalier avec marches et contremarches recouverts de lambris, rambardes bois donne accès au premier étage.

Cage d'escalier dont les murs sont recouverts d'une tapisserie ancienne, aboutissant à un palier.

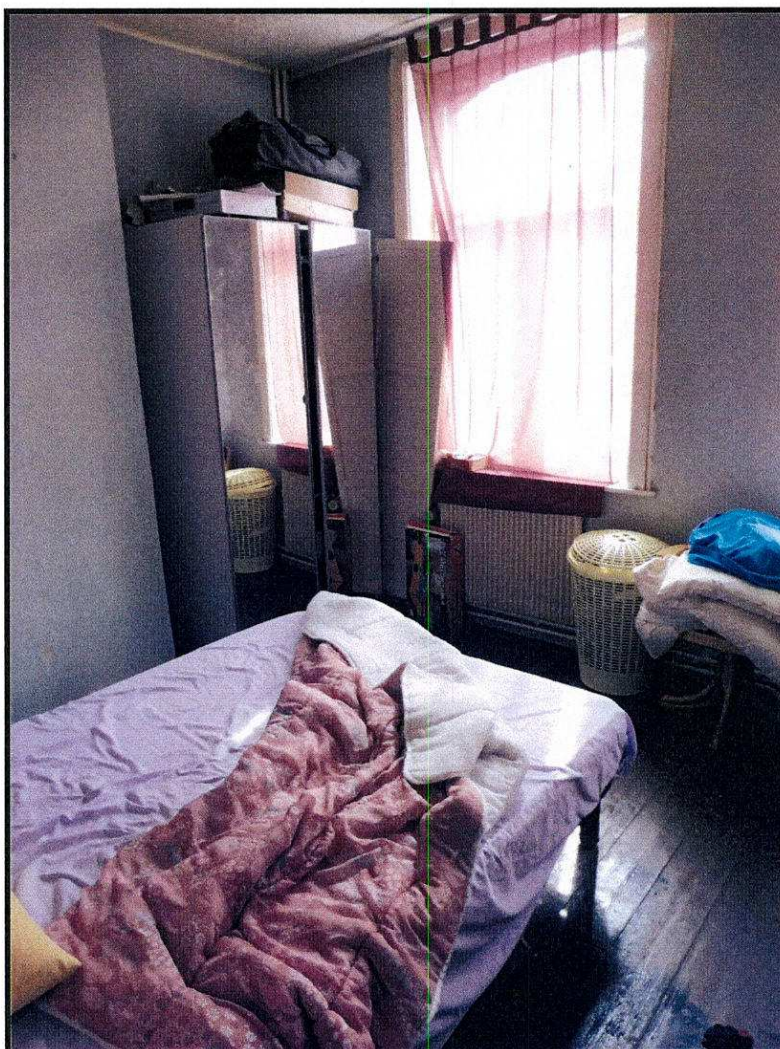


### **Palier desservant deux chambres**

- ↳ Sol parquet.
- ↳ Murs à l'état brut.
- ↳ Faux plafond avec dalles de polystyrène.
- ↳ Équipement électrique.

**Chambre sur façade arrière**

Accès par une porte avec serrure à clenche et à plaques de propreté.



- ↳ Sol parquet.
- ↳ Murs avec tapisserie en mauvais état.
- ↳ Plafond avec dalles de polystyrène ;
- ↳ Équipement électrique.

Présence d'un radiateur à vanne.

## VUE DE LA TOITURE ARRIÈRE



### **Chambre sur rue**



- ↳ Sol parquet en mauvais état.
- ↳ Tapisserie murale en mauvais état.
- ↳ Dalles de polystyrène en plafond.

Cette pièce est éclairée par deux fenêtres pvc sur rue, sans persienne.  
Présence d'un radiateur à vanne.  
Équipement électrique à conforter.



## Deuxième étage

Un escalier avec marches et contremarches et rambardes bois permet l'accès au deuxième étage, dans une pièce grenier à l'abandon.



- ↳ Sol parquet.
- ↳ Tapisserie ancienne.
- ↳ Plafond en très mauvais état.



Cette pièce est éclairée par une fenêtre de toit.

Une échelle de meunier permettrait l'accès, depuis cette pièce, à un comble condamné.

Présence d'importantes traces d'humidité en mur sur rue.

Huisseries en bois en très mauvais état.

Dalles de polystyrène en plafond, partiellement enlevées.

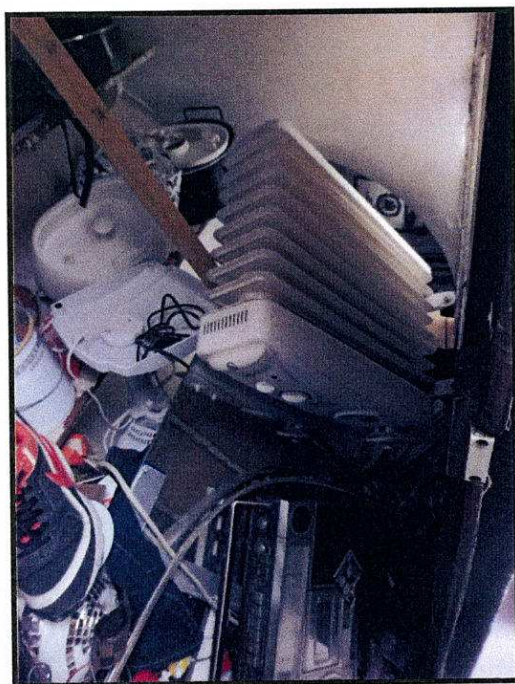
Un radiateur à vanne.

~~~~~

Partie sous-sol

Cave

Celle-ci est inaccessible, embarrassée.



Occupation :

↳ L'immeuble est occupé par son propriétaire.

DIAGNOSTICS – MESURES LEGALES

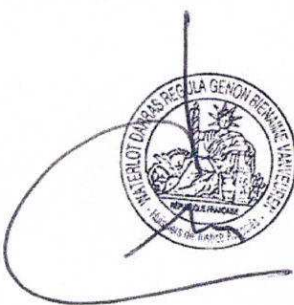
Il résulte du certificat dressé ce jour par le Cabinet AXIMO :

↳ que la superficie du bien ci-dessus désigné est de **100,11 m²**

Selon relevé joint

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit, étant précisé que les constatations ci-dessus reprises sont des constatations visuelles ou résultent de déclarations verbales qui m'ont été faites lors de mon intervention, et qu'il convient de se référer au cahier des conditions de vente qui sera ultérieurement dressé, pour connaître les droits ou contraintes attachés à l'immeuble.

COÛT : QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF EUROS ET VINGT DEUX CENTIMES TTC

DROITS FIXES (A.444-3)	220,94	Gilles WATERLOT 
MAJORATION DUREE	75,00	
FRAIS DE DÉPLACEMENT (A. 444-48)	7,67	
TOTAL HT	303,61	
TVA 20,00 %	60,72	
TAXE FORFAITAIRE	14,89	
TOTAL	379,22	
DILIGENCES (Art.L444-1) HT	100,00	
TVA 20 %	20,00	
TOTAL TTC	499,22	

Acte compris dans l'état mensuel déposé au bureau de l'enregistrement compétent

36 rue de l'Hôpital Militaire – 59044 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 12 84 30 - télécopie : 03 20 54 05 14

 etude@huissiers-lille.com

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Maison individuelle
 Nombre de Pièces :
 Etage :
 Numéro de lot :
 Référence Cadastre : Section DS n°160

Adresse : 106 rue d'Anvers 59200 TOURCOING
 Propriété de :
 106 rue d'Anvers
 59200 TOURCOING
 Mission effectuée le : 31/08/2018
 Date de l'ordre de mission : 10/08/2018
 N° Dossier : 4752 31.08.18 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total : 100,11 m²
 (Cent mètres carrés onze)

Commentaires : Néant

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface	Commentaire
Entrée	RDC	3,07 m ²	
Salon	RDC	13,57 m ²	
Salle à Manger	RDC	8,30 m ²	
Escalier n°1	RDC	0,00 m ²	Non mesuré
Cuisine	RDC	9,74 m ²	
Véranda	RDC	5,93 m ²	
WC	RDC	0,88 m ²	
Salle d'eau	RDC	2,69 m ²	
Séjour	RDC	9,04 m ²	
Palier	1er	3,45 m ²	
Chambre n°1	1er	8,61 m ²	
Escalier n°2	1er	0,00 m ²	Non mesuré
Chambre n°2	1er	12,33 m ²	Y compris placard
Chambre n°3	2ème	12,40 m ²	
Chambre n°4	2ème	10,10 m ²	
Total		100,11 m²	

Annexes & Dépendances	Etage	Surface	Commentaire
Descente cave	RDC	0,00 m ²	Non mesurée
Cave	1er SS	0,00 m ²	Non mesurée, accès encombré.
Atelier	Jardin	0,00 m ²	Non mesuré, porte d'accès bloquée.
Combles	3ème	0,00 m ²	Non mesuré, accès condamné.
Total		0,00 m²	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par AXIMO Diagnostics qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

AXIMO DIAGNOSTICS
 237, rue Nationale 59800 Lille
 RCS Lille 491 206 751

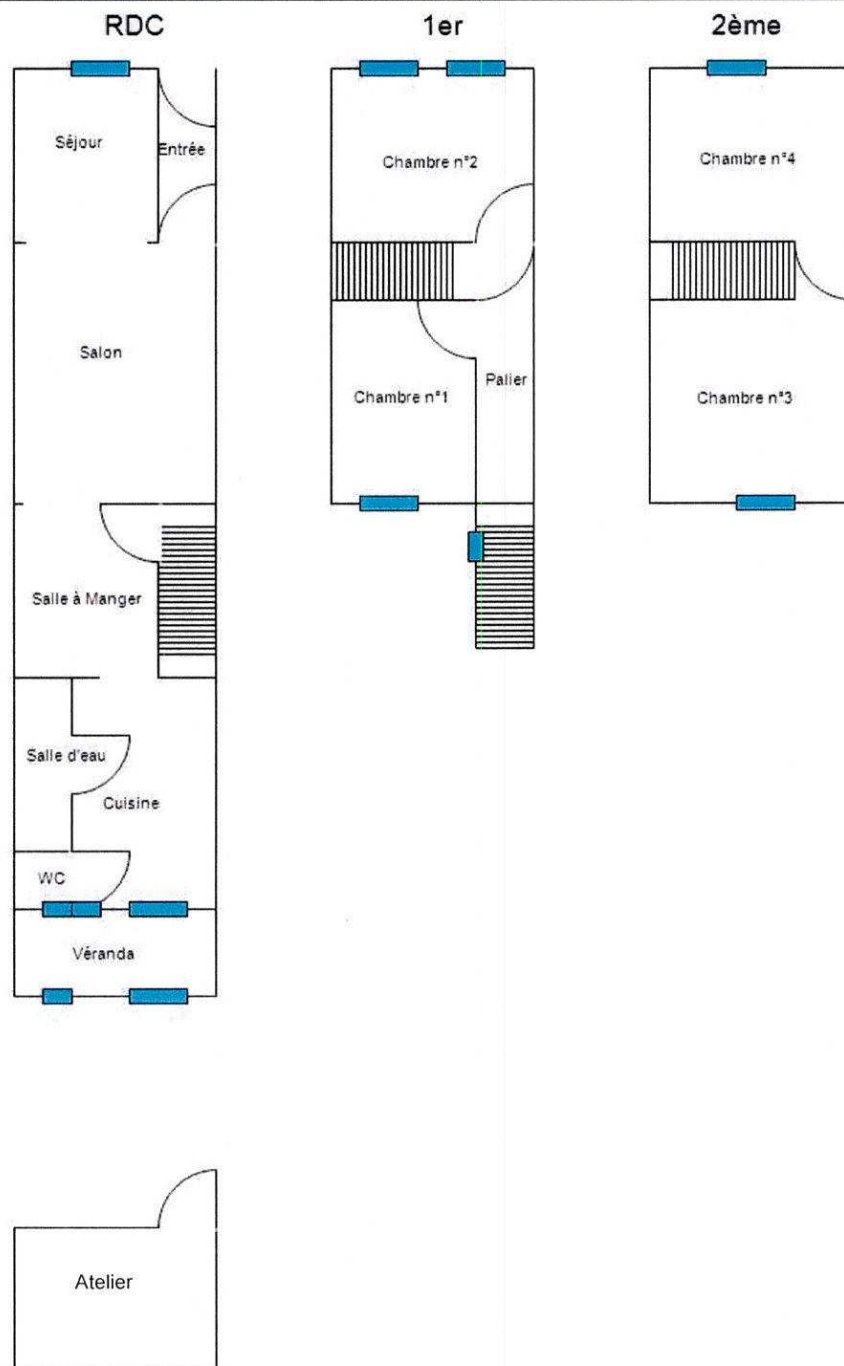
Le Technicien :
 Jacques DESBUISSON

à LILLE, le 03/09/2018

Nom du responsable :
 DESBUISSON Jacques

DOCUMENTS ANNEXES

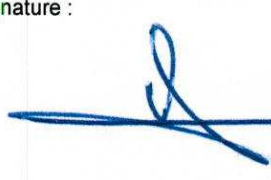
Croquis N°1



DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.2)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES

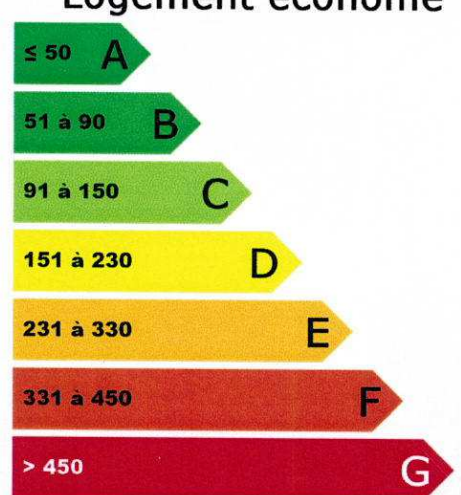
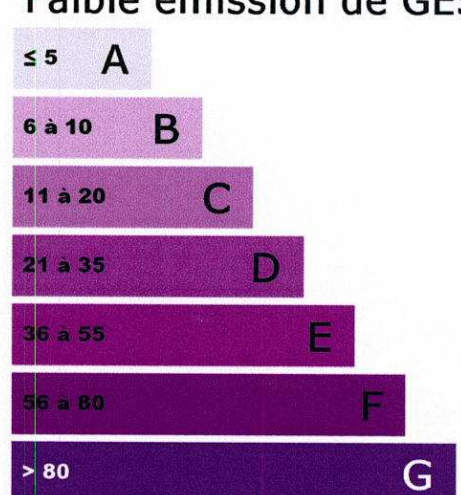
N° de rapport : 4752 31.08.18 Valable jusqu'au : 02/09/2028 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Maison individuelle Année de construction : 1930 Surface habitable : 100 m²	Date du rapport : 03/09/2018 Diagnostiqueur : DESBUISSON Victor Signature :  
Adresse : 106 rue d'Anvers 59200 TOURCOING INSEE : 59599 Etage : N° de Lot :	Référence ADEME :
Propriétaire : Nom :  Adresse : 106 rue d'Anvers 59200 TOURCOING	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu): Nom : Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années , prix des énergies indexés au 15/08/2015

	Moyenne annuelle des consommations (détail par énergie dans l'unité d'origine)	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Consommations d'énergie pour les usages recensés	Voir commentaire			

⁽¹⁾ coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement		Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	
Consommation réelle : kWh _{ep} /m².an	Logement	Estimation des émissions : kg _{eq} CO ₂ /m².an	Logement
Logement économe  Logement énergivore		Faible émission de GES  Forte émission de GES	

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs :	Système de chauffage :	Système de production d'ECS :
Simple briques pleines	Chaudière classique	Chaudière classique
Toiture :	Emetteurs :	Système de ventilation :
Combles aménagés sous rampants	Radiateur eau chaude (De 1981 à 2000) (surface chauffée : 100,11 m²)	Ventilation par ouverture de fenêtres
Bois sous solives bois		
Menuiseries :	Système de refroidissement : Aucun	
Porte 1	PVC Opaque pleine	
Fenêtre 1	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	
Fenêtre 2	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	
Fenêtre 3	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	
Fenêtre 4	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
Plancher bas :	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :	
Inconnu	☐ Oui ☒ Non ☐ Non requis	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable :	Néant kWh_{EP} / m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun		

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez le à 19 °C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

E RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt
Simulation 1	Mur en béton ou en briques non isolé avec dessin ou parement extérieur : isolation par l'intérieur. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale dans le cas d'un mur de façade ou en pignon, choisir un $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)		15 % *
Simulation 1	Combles perdus : Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un isolant avec $R \geq 7,0 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)		15 % *

* Taux à 15 % pouvant être majorés à 23 % dans la limite d'un taux de 42 % pour un même matériau, équipement ou appareil si les conditions du 5bis de l'article 200 quater A du code général des impôts sont respectées.

Commentaires :

La méthode des consommations réelles, dite méthode « des factures », s'applique pour les logements construits avant 1948, les appartements équipés de systèmes de chauffage et de production d'eau chaude collectifs et les bâtiments tertiaires.

Pour estimer la performance énergétique, la méthode "factures" se base sur les factures d'énergies pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Des disparités importantes ont été constatées entre les consommations 'théoriques' et les consommations 'réelles', de sorte qu'il est obligatoire de recourir dans ce cas à l'évaluation des consommations par la moyenne des consommations réelles sur les trois dernières années précédant le diagnostic ou à défaut sur la durée effective de fourniture de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Ne disposant pas de ces informations, en conséquence, ce rapport n'apportera que des conseils d'améliorations à l'acheteur de ce bien. Le DPE ne peut intégrer les échelles de références en termes de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature 	Etablissement du rapport : Fait à LILLE le 03/09/2018 Cabinet : AXIMO Diagnostics Nom du responsable : DESBUISSON Jacques Designation de la compagnie d'assurance : AXA France IARD N° de police : 6794707604 Date de validité : 31/08/2019
Date de visite : 31/08/2018 Le présent rapport est établi par DESBUISSON Victor dont les compétences sont certifiées par : ICERT Parc Edonia - Bât. G rue de la Terre Victoria 35760 SAINT-GRÉGOIRE N° de certificat de qualification : CPDI 2557 Version 004 Date d'obtention : 28/06/2018 Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1	

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnosticheur Immobilier

N° CPDI2557 Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DESBUISSON Victor

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 16/01/2023
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 28/06/2018 - Date d'expiration : 27/06/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 27/12/2013 - Date d'expiration : 26/12/2018
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 19/12/2017 - Date d'expiration : 18/12/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 04/07/2018.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention

** Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 200 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les événements visés à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb et les critères d'acceptation des organismes de certification - Arrêté du 26 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des repérages d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et d'examen visuel des travaux dans les immeubles existants et les critères d'acceptation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'acceptation des organismes de certification - Arrêté du 18 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'acceptation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'acceptation des organismes de certification - Arrêté du 3 juillet 2002 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'acceptation des organismes de certification.



Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnosticheur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev13